



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024 À 18 H 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le conseiller Daniel Boyer est arrivé à 18 h 02 ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay, est absent;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

11-272-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 4 novembre 2024. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

11-273-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 11-272-24 Ouverture de la séance
11-273-24 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 11-274-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 868 remplaçant le règlement numéro 866 et décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation des berges (parc Kelso et promenade adjacente) et un emprunt de 13 409 637 \$

4. Dépôt de documents**5. Levée de la séance**

- 11-275-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 2 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 03. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 03.

3. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11-274-24	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 868 remplaçant le règlement numéro 866 et décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation des berges (parc Kelso et promenade adjacente) et un emprunt de 13 409 637 \$
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 868 remplaçant le règlement numéro 866 et décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation des berges (parc Kelso et promenade adjacente) et un emprunt de 13 409 637 \$;
- dépose le projet du règlement numéro 868.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A » ;**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-275-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320- 302857 et dans le dossier numérique numéro 0220-320- 302856 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 4 novembre 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 5 novembre 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière

Adopté